



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal (Centre communautaire situé au 480, rue de l'Accueil, Chesterville), le 7 novembre 2023, 19 heures.

À laquelle sont présents :

Martin Germain, conseiller n° 1
Amélie Croteau, conseillère n° 2
Steve Gauthier, conseiller n° 3
Chantal Desharnais, conseiller n° 4
Jasmin Desharnais, conseiller n° 5
Sébastien St-Pierre, conseiller n° 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,
Monsieur Vincent Desrochers

Sont également présentes:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Katy Groleau, directrice adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 845 100 \$ qui sera réalisé le 15 novembre 2023
4. Soumissions pour l'émission de billets
5. Autorisation de paiement – Pierres concassées du rechargement de la chaussée du chemin Craig Nord et rang Roberge
6. Autorisation de paiement – Transport du rechargement de la chaussée du chemin Craig Nord et rang Roberge
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

2023-11-248

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Amélie Croteau, appuyée par Martin;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-249
3.

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 845 100 \$ qui sera réalisé le 15 novembre 2023

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Chesterville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 845 100 \$ qui sera réalisé le 15 novembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
250 N.S.	684 877 \$
250 N.S.	160 223 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 250 N.S., la Municipalité de Chesterville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 novembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mai et le 15 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	56 800 \$	
2025.	60 100 \$	
2026.	63 700 \$	
2027.	67 200 \$	
2028.	71 300 \$	(à payer en 2028)
2028.	526 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 250 N.S. soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq**

(5) ans (à compter du 15 novembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-250

4. Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	7 nov. 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 novembre 2023
Montant :	845 100 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chesterville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 novembre 2023, au montant de 845 100 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

56 800 \$	5,50000 %	2024
60 100 \$	5,50000 %	2025
63 700 \$	5,50000 %	2026
67 200 \$	5,50000 %	2027
597 300 \$	5,50000 %	2028
Prix : 100,00000	Coût réel : 5,50000 %	

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

56 800 \$	5,45000 %	2024
60 100 \$	5,25000 %	2025
63 700 \$	5,20000 %	2026
67 200 \$	5,20000 %	2027
597 300 \$	5,20000 %	2028
Prix : 98,61300	Coût réel : 5,57777 %	

3 - CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS

56 800 \$	5,58000 %	2024
60 100 \$	5,58000 %	2025
63 700 \$	5,58000 %	2026
67 200 \$	5,58000 %	2027
597 300 \$	5,58000 %	2028
Prix : 100,00000	Coût réel : 5,58000 %	

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Amélie Croteau;

Il est résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Chesterville accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 15 novembre 2023 au montant de 845 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 250 N.S. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **Autorisation de paiement – Pierres concassées du rechargement de la chaussée du chemin Craig Nord et rang Roberge**

2023-11-251

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rechargement de la chaussée du chemin Craig Nord et du rang Roberge sont finalisés;

CONSIDÉRANT l'achat de la pierre concassée MG-20B à Carrières Lessard inc. pour la somme totale de 361 559,51 \$, plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder au paiement des factures après réception du financement par le billet d'emprunt;

QUE la dépense soit prise à même un règlement d'emprunt pour le rechargement du chemin Craig Nord et rang Roberge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-252

6. **Autorisation de paiement – Transport du rechargement de la chaussée du chemin Craig Nord et rang Roberge**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rechargement de la chaussée du chemin Craig Nord et du rang Roberge sont finalisés;

CONSIDÉRANT le transport pour la pierre concassée MG-20B d'Entreprises D.J.R.B. pour la somme totale de 444 161,95 \$, plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder au paiement de la facture après réception du financement par le billet d'emprunt;

QUE la dépense soit prise à même un règlement d'emprunt pour le rechargement du chemin Craig Nord et rang Roberge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **Période de questions**

2023-11-253

8. **Levée de l'assemblée**

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Amélie Croteau, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.